

# AUTORISATION DE PRELEVEMENT 2023

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le BBCC.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

Je réglerai le différend directement avec le BBCC.

## TITULAIRE DU COMPTE

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

## ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Codes

Etablissement

Guichet

Numéro de compte

Clé RIB

□□□□□

□□□□□

□□□□□□□□□□□□□□

□□

### **NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTALE.**

Sauf avis notifié contraire de votre part les membres prélevés en Décembre 2022 seront prélevés pour le 1er mois soit en Janvier 2023 et ce par tacite reconduction.

Deux rejets consécutifs entraîneront l'arrêt automatique des prélèvements et le paiement par trimestre à l'accueil du GBB.

Le défaut de fourniture des informations demandées compromettra votre inscription. Vos données font l'objet d'un traitement réalisé par le Golf du Bassin Bleu, responsable de traitement, et destiné à assurer le paiement de votre abonnement.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données, veuillez consulter notre politique de confidentialité accessible sur le site [www.bassinbleu.fr](http://www.bassinbleu.fr).

Date :

**Signature Obligatoire :**